

Déclaration des salaires versés par l'employeur à son personnel

Instructions procédure via notre portail de services en ligne

A. Déclarer mes salaires manuellement (DAN)

En tant qu'affilié à notre caisse, vous possédez un compte dans notre portail de services en ligne : <https://my.centrepatronal.ch>, vous avez donc la possibilité **de déclarer les salaires directement depuis cette plateforme**, en cliquant sur «déclarer mes salaires manuellement» (comme indiqué dans l'image ci-dessous).

Les quatre points suivants vous indiquent les différentes fonctions:

1. Le signe + permet d'ajouter la période d'activité.

2. La croix vous permet de supprimer un collaborateur.

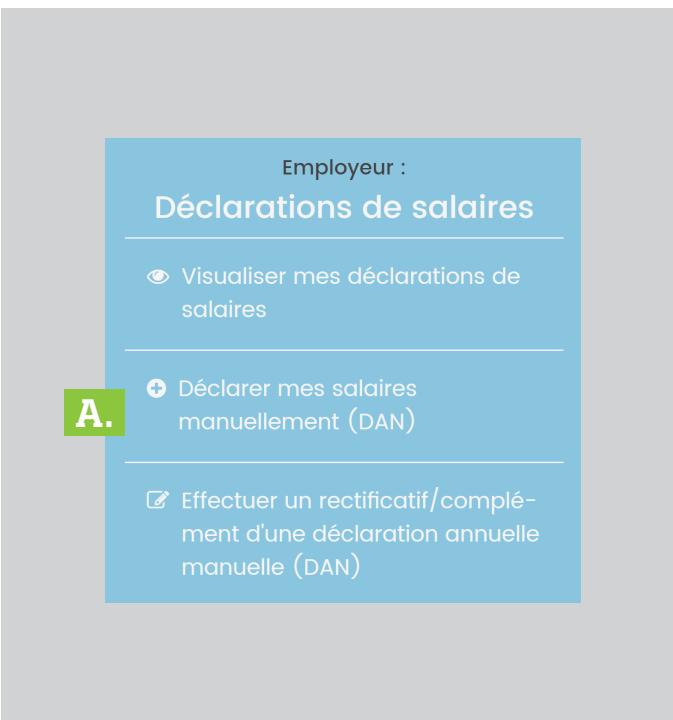
3. A cocher uniquement si le salarié ayant atteint l'âge de référence renonce à la franchise de CHF 1'400.- par mois ou CHF 16'800.- par année.

4. Veuillez contrôler les données et valider la déclaration.

Obtenir de l'aide

N'hésitez pas à nous contacter pour d'autres renseignements ou pour un éventuel support technique.

Par courriel: avs.servicesenligne@centrepatrional.ch
Par téléphone: 058 796 39 04



Je déclare des salaires Je ne déclare pas de salaire

Masse salariale annuelle déclarée : * 90'000 CHF Assureur pour la LAA : * Vaudoise Assurances Assureur pour la LPP : * FIP Fonds Interprofessionnel de Prévoyance

Aucun salaire n'est supérieur ou égal à CHF 22'680.00 (seuil d'entrée LPP)

+ Ajouter un collaborateur

Collaborateur	Début de l'activité *	Fin de l'activité *	Canton de travail *	Salaire brut *
EXEMPLE MARION N° AVS : 751234567890 Né le : 16.08.1988 Femme	04.01	31.12	VD (vaud)	50'000.00 CHF
EXEMPLE JULIEN N° AVS : 760987654321 Né le : 01.12.1957 Homme	01.01	31.08	VD (vaud)	40'000.00 CHF

Rentier AVS dès le 01.01.2023 (âge de référence atteint) : Renonce à la franchise

Ajouter une remarque

Contrôle de données

Masse salariale déclarée	Somme des salaires
Total de la déclaration	CHF 90'000.00
Total des salaires soumis à l'AVS	CHF 0.00

En validant cette déclaration, vous certifiez son exactitude et sa conformité à la LAVS et aux dispositions d'application.
(cf. Q Mémoires, 2.01.2)

Valider la déclaration Annuler